Avis public

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Invitation
SÉANCE DU CONSEIL

Les membres de votre conseil d'arrondissement, Madame Gracia Kasoki Katahwa, mairesse d'arrondissement, Madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, Monsieur Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, Madame Despina Sourias, conseillère du district de Loyola, Monsieur Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon, et Madame Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington vous invitent à participer à la prochaine séance du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce,

Le lundi 11 mars 2024 à 19 heures
à la Salle du conseil
au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée

Cette séance sera diffusée sur le site Internet de l'arrondissement.

Au cours de cette assemblée, une période de questions orales et écrites de 90 minutes sera consacrée aux questions des citoyens sur tous les sujets concernant l'arrondissement ou l'administration municipale. La période de questions orales des personnes présentes sur place, à la salle du conseil d'arrondissement, sera de 50 minutes. La période de questions écrites transmises par voie électronique sur le formulaire Web sera de 40 minutes.

Le temps de parole sera accordé dans un premier temps aux personnes présentes qui se sont inscrites à la période de questions orales. À cet égard, il y aura une période d'inscription de 18 h 15 à 18 h 45.

La période de questions écrites débutera à l'expiration du délai fixé pour la période de questions orales, ou à l'épuisement de la liste des personnes qui se sont inscrites sur place. Les questions écrites seront lues par la mairesse de l'arrondissement ou l'administration. Les citoyens pourront inscrire leur question à même le formulaire accessible en ligne sur le site de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, à la section *Conseil d'arrondissement* (montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace), jusqu'à 12 h 00, le lundi 11 mars 2024. Après cette date, la messagerie ne sera pas consultée et les messages resteront sans réponse.

L'ordre du jour ainsi que les dossiers décisionnels sont disponibles dans la section *Conseil d'arrondissement* du site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace).

N.B. L'ordre du jour FINAL est celui adopté par les conseillers municipaux au début de chaque séance.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate